



Projet Pédagogique

1 Septembre 2020 au 6 Juillet 2021

ACCUEIL DE LOISIRS CHALIFERT
Chalifert (77)

Table des matières

Projet pédagogique	1
1.1. Présentation du contexte	1
1.2. Le public accueillis	1
1.3. Les horaires d'ouverture au public	2
1.4. Les locaux.....	2
1.5. Les intentions éducatives	3
1.7. Cohérence éducative du projet pédagogique	4
1.8. Méthodes pédagogiques utilisées	6
1.9. L'équipe pédagogique :	6
Projet de fonctionnement	8
2. Public accueilli.....	9
2.1. Accueil des enfants en situation de handicap	9
2.2. Définition des règles de vie.....	9
2.3. Intégration de l'enfant	9
3. Organisation de la journée d'accueil.....	9
3.1. Temps d'accueil	9
3.2. Temps d'activités	10
3.3. Temps du repas - goûter	10
3.4. Temps de repos	11
3.5. Les moments de rassemblement	11
3.6. Constitution des groupes de vie	11
3.7. Diversité des activités proposées.....	11

Projet pédagogique

1.1. Présentation du contexte



Région : Ile-de-France

Département : 77 (Seine-et-Marne)

Superficie : 2.42 km² Hectares

Organisateur : Maire de Chalifert, Rue Louis Braille, 77144 Chalifert.

Maire : Monsieur Laurent SIMON

La population est de 1 270 chaliferois en 2015, alors qu'en 2009 elle était de 1 191 habitants. Il

ya eu une faible augmentation de 79 habitants. Cependant, la commune est actuellement en train de réaliser des lotissements, ce qui permet de dire que la population va augmenter au cours des années à venir. Elle devra réaliser des infrastructures supplémentaires afin de pouvoir répondre aux besoins de la population actuel mais également à venir.

Les habitations sont principalement des zones pavillonnaires (440 résidences principales, 40 résidences secondaires ou occasionnelles et 18 logements vacants¹).

La ville ne possède pas beaucoup d'infrastructures. Il existe la salle communale Claude Perrier et un complexe sportif (foot et tennis). Chalifert se trouve à coté de grand pôle économique : Parc d'attractions Disney, centre commercial de Val d'Europe, centre commercial Clos du Chêne, ainsi que diverses infrastructures appartenant aux communes voisines (piscine, bibliothèque, médiathèque, etc.), ce qui offre des possibilités diverses en termes de sortie. **Il serait donc intéressant de réaliser des partenariats avec ses diverses structures afin de promouvoir la commune et aussi l'accueil de loisirs.**

La commune a un groupe scolaire maternel et élémentaire. **L'accueil de loisirs sans hébergement** regroupe tous les élémentaires ainsi que les maternels. Il se situe **3 Rue Pasteur, 77144 Chalifert.**

1.2. Le public accueillis

L'accueil de loisirs sans hébergement a une **capacité d'accueil de 40 enfants âgés de 3 à 12 ans** sur les mercredis ainsi que les vacances scolaires. Nous accueillons les élèves de l'école « Clos de la Fontaine » situé à la même adresse que l'accueil. Nous pouvons accueillir également des élèves des différentes écoles des communes voisines.

¹ Sources : http://www.cartesfrance.fr/carte-france-ville/77075_Chalifert.html

1.3. Les horaires d'ouverture au public

Périodes d'ouverture	
Temps périscolaire	7h30 – 8h20 / 11h30 – 13h30 / 16h30 – 19h
Mercredi	7h30 – 19 h : Journée complète 7h30 – 13h30 : Demi-journée
Vacances scolaires	8h– 18h30

1.4. Les locaux

Les salles :

- 1 salles d'activités (1 salle pour les maternels)
- 1 Cuisine
- 1 Infirmierie
- 1 salle polyvalente commune avec l'école. Elle est également utiliser pour l'accueil de loisirs en salle élémentaire.
- 1 cours commune avec l'école
- Chaises et tables

Les sanitaires

- Des sanitaires mixtes avec lavabos
- Des sanitaires mixtes avec lavabos adaptés pour tous dans la salle des maternels
- 1 sanitaire handicapé pour les grandes sections (il se trouve dans le hall devant la salle maternel. Il est utilisé également par les élémentaires lors des temps d'accueil).

L'infirmierie

- 1 armoire de soin avec tout le nécessaire
- 1 point d'eau
- 1 sanitaire

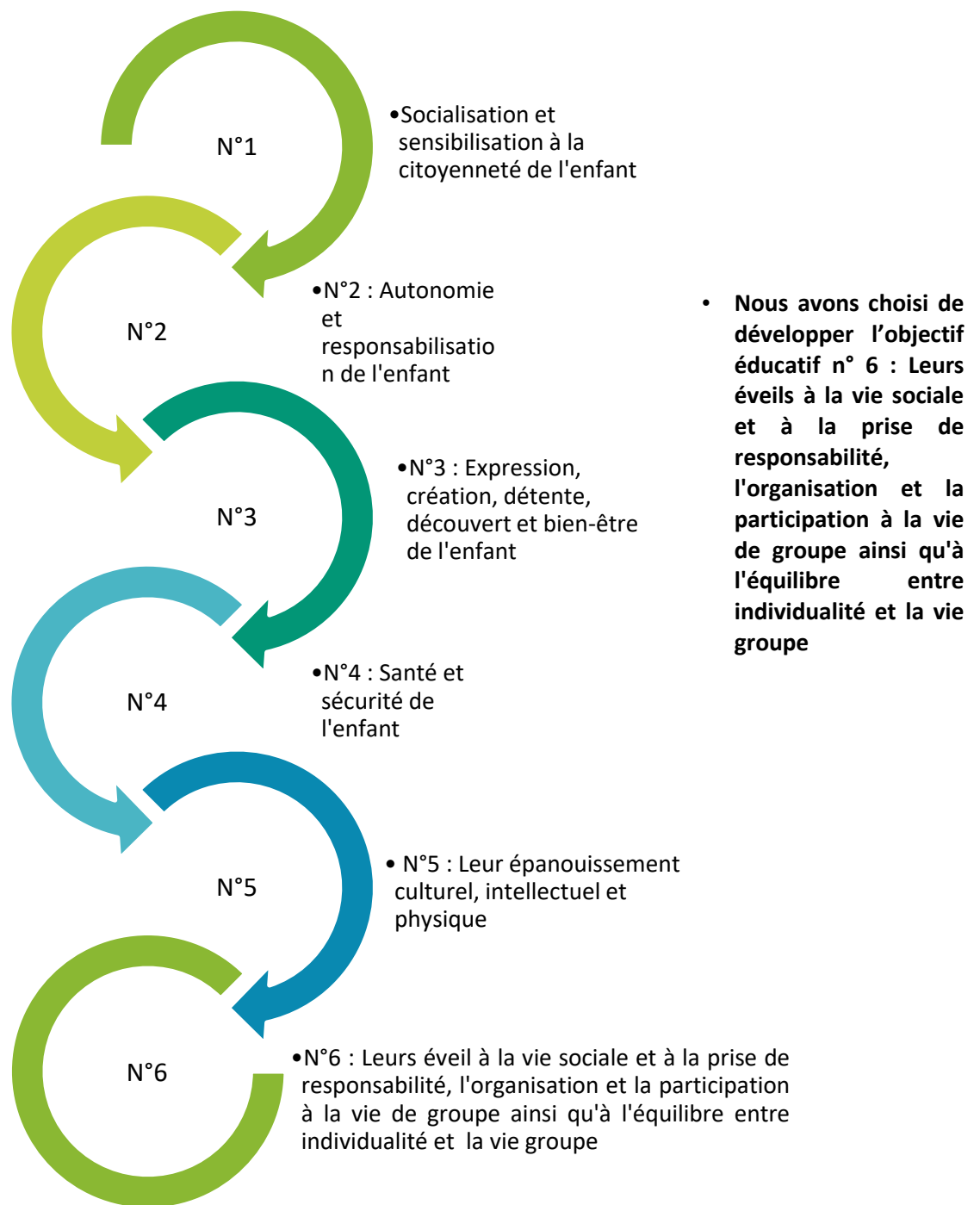
Restauration

- 1 salle : 3 tables maternels et 7 tables élémentaires

Matériel

- Pour les réserves de matériel, elles sont situé dans les salles plus précisément dans des armoires.
- Chaises et tables dans toutes les salles

1.5. Les intentions éducatives



1.7. Cohérence éducative du projet pédagogique

Objectif éducatif	Objectif pédagogique	Objectifs opérationnels	Moyen – Action mis en place
Leurs éveils à la vie sociale et à la prise de responsabilité, l'organisation et la participation à la vie de groupe ainsi qu'à l'équilibre entre individualité et la vie groupe	Permettre aux enfants de développer leurs imaginaires et leurs créativité	Eveiller la curiosité et l'imaginaire autour d'histoires créer pour/par les enfants mais également par les adultes (notamment pour les maternels)	Création d'histoire Fabrication de décors – d'une ambiance Organisation de grands jeux et de veillées
	Favoriser la responsabilisation de chacun en mettant en avant la prise d'initiative et d'engagement tout au long de l'année	<p>Mettre en place des activités donnant à l'enfant la possibilité de choisir</p> <p>Instaurer dans la journée des moments où l'enfant pourra échanger avec l'animatrice sur ses ressentis de l'activité – de la journée</p> <p>Valoriser et accompagner l'enfant dans ses actions</p> <p>Rendre les enfants acteur des actes de vie la quotidienne, afin de les emmener à prendre des initiatives</p>	<p>Tableau d'inscription pour les activités</p> <p>Mettre en place une boîte à sentiment</p> <p>Mise en place de moment de rassemblement et de régulation</p> <p>Mettre en place un tableau des responsabilités, afin que tout le monde puisse participer sur chaque tâche</p> <p>Encourager l'enfant dans sa progression même en cas d'erreur. « Se tromper n'est pas une fin en soi, au contraire il faut que l'enfant puisse en tirer une leçon »</p> <p>Mettre un classeur – des livres d'activités à la porter des enfants afin qu'ils puissent d'eux même réaliser des activités lors des moments d'accueils</p> <p>Créer le « Mercredi des Enfants », ce sont eux qui organiseront leurs mercredis comme ils le souhaitent.</p> <p>Proposer et aménager des espaces en collaboration avec les enfants afin qu'ils puissent jouer individuellement ou collectivement</p>

			Mettre à disposition du matériel pour que les enfants créent d'eux même leurs ateliers.
	Instaurer une relation de confiance avec les parents	Impliquer les parents dans la vie de l'accueil à travers plusieurs méthodes de communication.	<p>Envoyer régulièrement des photos des journées</p> <p>Création d'un blog privée afin de communiquer sur l'accueil et ainsi donner envie aux autres enfants de venir</p> <p>Discuter avec eux lors des temps des accueils</p>
	Renforcer l'éducation à la citoyenneté, en leur permettant de prendre leurs places au sein du groupe mais également de la structure en étant un enfant « Enfant apprenti citoyen »	<p>Inviter l'enfant à participer à la vie de groupe de façon à l'aider à trouver sa place et le sensibiliser à la vie collective hors temps scolaire.</p> <p>Inculquer les valeurs : respect des autres et de soi, l'acceptation de la différence, respect des règles de vies</p> <p>Faciliter la prise d'initiatives, l'ouverture et l'esprit critiques, la curiosité, la compréhension et la prise de décision.</p>	<p>Mettre en place des règles de vies adaptés et compréhensibles pour tous, notamment en utilisant de la signalétique.</p> <p>Laisser les enfants s'exprimer afin de recenser leurs besoins et leurs envies mais également leurs plaintes.</p> <p>Création d'un conseil municipal d'enfant</p>

1.8. Méthodes pédagogiques utilisées

Nous souhaitons créer des groupes où les enfants s'autogèrent et sont capables de concevoir des activités communes et une égalité des échanges. Nous impliquerons également l'enfant et l'aiderons à se construire en tant qu'individu à partie entière. Nous leur permettons de participer intégralement à la mise en place du fonctionnement (lors de la première journée, nous établirons tous ensemble les règles de vie). Nous leur donnerons également la possibilité de proposer et de mener leurs propres ateliers. **L'animateur est garant de l'organisation et des règles qui sont coconstruites avec et par les enfants.**

Nous nous sommes entre autres inspirées de **Célestin Freinet (1896 – 1966), qui a une pédagogie basée sur l'expression libre des enfants et la collaboration entre les pairs.** Le but étant que les enfants deviennent **acteurs de leur vie.**

« Freinet laisse aux enfants le choix du chemin à parcourir, les difficultés à surmonter. Les enfants utilisent leurs propres ressources pour évoluer à son rythme et apprendre de ses expériences. »

Freinet dit : « C'est en marchant que l'enfant apprend à marcher, c'est en parlant qu'il apprend à parler, c'est en dessinant qu'il apprend à dessiner. »

L'enfant apprend par lui-même, au gré de ses expériences et de son rythme. C'est en se confrontant à des erreurs, qu'il se développe. L'erreur n'est pas une situation à éviter, mais c'est le signe que l'enfant cherche et s'expérimente.

Nous allons également utiliser le « Jeu » afin de permettre aux enfants d'apprendre tout en s'amusant.

1.9. L'équipe pédagogique :

Fonctions	Nom - Prénom	Diplômes	Expériences
Direction	Claire	BEP Carrières sociales et sanitaire ; Bac pro SPVL ; BAFA ; BTSA Développement et animation des territoires ruraux ; Licence pro Management des Organisation – Secteur associatif ; BPJEPS Loisirs Tous Publics	11 ans dans l'animation
Direction adjointe	Sonia	CAP Vendeuse ; BAFA ; Stagiaire BAFD	16 ans dans l'animation
Animatrice	Alexandra	BPJEPS Equitation	3 ans dans l'animation
	Sarah	BAFA	4 ans dans l'animation

Projet de fonctionnement

2. Public accueilli

2.1. Accueil des enfants en situation de handicap

Nous nous entretenons avec la famille pour nous familiariser avec le handicap rencontré. Nous aurons également fait une sensibilisation auprès des animateurs afin qu'ils puissent en cas de situation spécifique agir. Il sera également réalisé un document, affiché dans le bureau de la direction et dans l'infirmierie, accessible à tous.

Pour les locaux, ils sont adaptés : ascenseur, toilette pour personnes handicapés.

2.2. Définition des règles de vie

Les règles de vie seront définies avec les enfants. Nous utiliserons des débats afin de pouvoir discuter et permettre la compréhension de tous. Chaque mercredi en début de trimestre, il sera mis à jour avec la participation des enfants les règles de vie.

Les règles de vie seront affichées dans la salle, elles peuvent être consultables à tout moment.

2.3. Intégration de l'enfant

L'intégration de l'enfant fait partie d'une des missions importantes de l'équipe, « Assurer la sécurité physique, morale et affective ». Elle fait donc partie de notre pédagogie. Nous leur permettons de devenir acteur de leurs journées mais aussi du fonctionnement de leur environnement.

Pour intégrer l'enfant au sein d'un groupe, nous ferons des jeux – des activités, qui lui permettront de pouvoir s'exprimer, de s'affirmer et de se développer.

L'équipe d'animation aura pour rôle : d'accueillir, d'informer et de rassurer l'enfant pour qu'il puisse s'épanouir. Il pourra être mis en place un système de « parrain », c'est-à-dire que pendant une semaine environ un enfant volontaire pourra être le guide du nouveau : lui expliquer le fonctionnement, lui montrer les locaux mais également l'aider à s'intégrer auprès du groupe.

3. Organisation de la journée d'accueil

3.1. Temps d'accueil

Accueil du matin : **Déroulement du temps d'accueil de 7h30 à 9h00.**

Ayant recensé les besoins des parents, la municipalité a décidé de passer les mercredis en demi-journée. Les horaires sont les suivants 7h30 – 13h30.

Accueil du soir : **Déroulement du temps d'accueil de 17h00 à 19h.**

Les accueils du matin et du soir seront faits par l'équipe d'animation. Ces temps en commun permettront de **créer un dialogue avec les enfants et ainsi créer un lien** avec eux. Ils seront en **temps libre**. Ils peuvent jouer à l'extérieur (si le temps le permet) et/ou à l'intérieur. **Il peut être proposer des ateliers de courte durée, par les enfants et/ou l'animateur**, par exemple des perles, de la pâte à modeler ou encore des jeux de société.

Lors des deux temps accueils, il sera possible de préparer les infrastructures pour les soirées organiser tout au long de l'année.

L'équipe d'animation accueille les parents, et les informe des journées.

3.2. Temps d'activités

Afin d'amener l'enfant dans l'activité **l'animateur devra susciter la curiosité de l'enfant et lui donner envie d'essayer**. Les animateurs doivent être dans **une démarche de faire avec, donner à faire** et non dans « je fais à sa place ».

Les enfants peuvent proposer leurs envies tout au long de la journée. Leurs propositions seront intégrées dans le planning dans la mesure du possible.

Les animations proposées peuvent être menées par un ou plusieurs enfants ainsi que par les animateurs.

Lors des animations :

L'adulte doit veiller à ce que les tables soient protégées en cas d'atelier salissant. Il doit également veiller à la remise en état des locaux : nettoyage du matériel et de la salle. Les enfants pourront également aider aux rangements pour cela il sera pensé des lieux de rangement adaptés et appropriés aux outils. Ensuite, ils devront se laver les mains.

3.3. Temps du repas - goûter

Le repas :

Il se déroulera de 12h00 à 13h00 pour la cantine pour les mercredis et les vacances. La restauration se trouve au troisième étage du bâtiment et accessible par les escaliers.

Les repas sont disposés sur les tables par le personnel municipal de restauration. Les enfants se servent seuls. **L'animateur veillera à ce que les enfants goûtent l'entrée, le plat etc.**

Il sera désigné un chef de table, celui-ci aura pour mission de débarrasser sa table. Cependant les autres enfants doivent rassembler leurs affaires au centre des tables.

Les enfants devront se laver les mains en arrivant à la cantine : après être allés aux toilettes ; avant et après le repas.

En ce qui concerne le niveau sonore, les animatrices veilleront au confort auditif des enfants au sein de la salle. Lorsque le niveau sonore est trop élevé, la lumière sera éteinte. Nous pouvons également à ce moment donner des informations ou réaliser des sensibilisations par rapport à l'équilibre alimentaire, le gaspillage ou autres sujets.

Nous sommes en liaison pour effectuer par « Les Petits Gastronomes ». Les commandes de repas sont réalisées par la responsable administrative, qui se nomme BONIN Claire.

Le goûter :

Il se déroulera de 16h15 à 17h.

Certains enfants (volontaires) pourront **aider l'équipe d'animation à préparer le goûter** et à le répartir dans les différentes salles ainsi que le ranger.

Le goûter se passe dans chaque tranche d'âge. Nous rassemblons les élémentaires et les maternelles lors des vacances scolaires. Lors de ce moment, l'équipe d'animation pourra s'installer à une table et ainsi discuter avec les enfants. Elle peut également laisser les enfants discuter entre eux.

Il est donné à ce moment les informations nécessaires lors de sorties programmer et/ou d'idée de projet.

3.4. Temps de repos

Temps calme pour les élémentaires et les maternels (grande et moyenne section)

Le temps calme se déroule après le moment du repas.

Ce moment n'est pas obligatoirement un moment d'animation spécifique (strictement encadré par un animateur), il peut être proposé des coins lectures, des coins jeux de société – de manipulation, des coins ateliers perles – bracelets brésiliens ou pompons, etc. Les enfants voulant s'allonger pourront aller dans la salle vidéo-bibliothèque adaptée à cet effet.

La durée de ce temps est en moyenne 30 minutes.

Pour les petites sections, le moment de repos correspond à la sieste. Elle se déroule de 14h à 16h dans le dortoir de l'école. L'animatrice en charge de ce temps aura pour mission de raconter une histoire (livre ou CD) afin d'amener les enfants dans la phase de sommeil. Lors de la sieste, elle veillera au bien-être des enfants.

3.5. Les moments de rassemblement

Les temps de rassemblement font partie intégrante de notre pédagogie, car ils permettent d'associer les enfants à la construction des programmes/d'un fonctionnement au travers d'interactions entre les enfants et entre les enfants-animateurs.

Cependant l'équipe d'animation devra jouer pleinement son rôle de facilitateur et d'accompagnateur afin de ne pas mettre les enfants dans des postures qui pourraient créer des conflits.

Il est tout à fait possible de demander des moments de rassemblement dès que les enfants ou les animateurs en ressentent le besoin. Ils pourront se dérouler entre les tranches d'âge, en réduisant la taille du groupe cela pourra favoriser la prise de parole d'enfants n'osant pas parler librement devant un grand groupe.

Lors des vacances, il y sera organisé des rassemblements avec les maternels. Ces moments seront organisés par les animateurs et les élémentaires. **2.3. Les activités**

3.6. Constitution des groupes de vie

Voici la répartition des groupes de vie :

Maternels : Petite, moyenne et grande sections sont rassembler en un seul groupe.

Elémentaires : diviser en deux groupes : CP - CE1 et CE2 - CM1 - CM2.

3.7. Diversité des activités proposées

Afin d'amener l'enfant dans l'activité l'animatrice devra susciter la curiosité de l'enfant et lui donner envie d'essayer. Les animatrices doivent être dans une démarche de faire avec, donner à faire et non dans « je fais à sa place ».

Les enfants peuvent proposer leurs envies tout au long de la journée. Leurs propositions seront intégrées dans le planning dans la mesure du possible.

Les animations proposées peuvent être menées par un ou plusieurs enfants ainsi que par les animateurs.

Les animations se font de manière décloisonnée, les différentes sections d'élémentaires sont regroupées. Pour les maternels, l'organisation est de la même façon.

Lors des animations :

L'adulte doit veiller à ce que les tables soient protégées en cas d'atelier salissant. Il doit également veiller à la remise en état des locaux : nettoyage du matériel et de la salle. Les enfants pourront également aider aux rangements pour cela il sera pensé des lieux de rangement adaptés et appropriés aux outils. Ensuite, ils devront se laver les mains.